



BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION IMMOBILIERE 2021

I-Transaction immobilier traditionnel

Prix de vente	Honoraires
0 à 44 999 €	Forfait 3 500 €
45 000 € à 100 000 €	8 %
De 100 001 € à 200 000 €	7 %
De 200 001 € à 400 000 €	6 %
De 400 001 € à 600 000 €	5 %
+ 600 000 €	4 %

II-Transaction entreprises et commerces

Prix de vente	Honoraires
0 à 44 999 €	Forfait 3 500 €
45 000 € à 100 000 €	9 %
De 100 001 € à 200 000 €	8 %
De 200 001 € à 400 000 €	7 %
De 400 001 € à 600 000 €	6 %

+ 600 000 €	5 %

III-Honoraires de location immobilier traditionnel, neuf et ancien

Honoraires à la charge du locataire (1)	Honoraires à la charge du bailleur (1)
La constitution du dossier, la rédaction du bail, la visite : indice ALUR au m2 suivant la zone concernée (2). État des lieux : 3 € TTC du m2 pour l'établissement de l'état des lieux.	La constitution du dossier, la rédaction du bail, la visite : indice ALUR au m2 suivant la zone concernée (2). État des lieux : 3 € TTC du m2 pour l'établissement de l'état des lieux.

(1) -Le montant des honoraires s'entend TVA incluse au taux en vigueur.

(2) -Les zones : Zone très tendue : 12 €/m², zone tendue : 10 €/m², zone non tendue : 8 €/m².

Les honoraires seront dus à la signature d'un bail de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s).

Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur.

Le total des honoraires du locataire ne pourra pas dépasser un mois de loyer hors charges.

Les honoraires propriétaire : Un mois de loyer hors charges.

GARAGES - CAVES - PARKINGS - BOX :

Locataire : 100 € T.T.C, Propriétaire : 100 € T.T.C.

COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL :

Prestation de visite, constitution de dossier, rédaction de bail, état des lieux :

Un mois de loyer hors charges pour le locataire

Un mois de loyer hors charges pour le propriétaire

Facturation minimum : 500 euros T.T.C

AUTRE :

-Honoraire entremise (mise en lien, contact donné d'un locataire à un bailleur avec aboutissement d'un bail signé : 100 € T.T.C

-Prestations service : 60 € T.T.C/Heure (sur devis en cas de distance supérieur à 30 km)

***IV-Estimation/Avis de valeur d'un bien immobilier :
150 € TTC (gratuit, si mandat signé avec l'agence).***

Sous devis en cas de distance supérieur à 30 km.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat de vente.